



## Championnat du Monde Jeune Slalom 42 DU 10 au 15 avril 2010 à Hyères, France

### Règlement de sélection

#### **1. OBJECTIFS**

Afin de placer la France au rang de première nation d'ici 2012 sur le support windsurf Slalom 42 Jeune, la FFVoile se donne pour 2010 sur ce Championnat du Monde jeune de référence les objectifs suivants :

**Classement des nations : Podium**

**Filles : Podium**

**Garçons : Dans les 5 premiers**

#### **2. ENCADREMENT DU CHAMPIONNAT**

Il est composé d'un cadre de la FFVoile Aurélien LEMETAYER entraîneur FFVoile.

#### **3. SÉLECTIONS**

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection de la FFVoile.

Ce Comité de Sélection est constitué par :

- Le Vice Président en charge de la Voile légère, Jean Pierre CHURET.
- Le Directeur Technique National, Philippe GOUARD.
- Le Coach Manager des « Bleuets », Gildas PHILIPPE.

Ce comité pourra faire appel à des experts si nécessaire.

#### **Modalités**

##### **a- Règlement**

1. Les prétendants à la sélection doivent être de nationalité française, licenciés FFVoile 2010 et nés en 1991 et après.
2. Le nombre minimum et maximum de places attribuées est le suivant :
  - Nombre de places pour les Filles : de 0 à 3
  - Nombre de places pour les Garçons : de 0 à 3
3. Sélection directe par le Comité de Sélection :

Le Comité de Sélection sélectionne directement dans le cadre du Dispositif National Permanent de la Détection :

  - Nombre de Filles : de 0 à 3
  - Nombre de Garçons : de 0 à 3

##### **b- Composition de l'Equipe de France jeune Slalom 42 2010**

Le Comité de Sélection validera la composition de l'Equipe de France Jeune Slalom 42 pour le « Championnat du Monde Jeune 2010 ». La liste des sélectionnés sera publiée par publication électronique sur le site de la FFVoile.

En cas de désistement, le comité de sélection désignera le remplaçant.



En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Comité de sélection pourra invalider la sélection et désigner un nouveau sélectionné.

Chaque coureur sélectionné devra être à jour de son suivi médical longitudinal.

Chaque coureur sélectionné autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

#### **4. LOGISTIQUE**

Pour le « Championnat du Monde Jeune Slalom 42 2010 » la FFVoile participera financièrement au déplacement et à l'hébergement des coureurs sélectionnés.

La FFVoile prend à sa charge les frais d'encadrement.

La FFVoile fournira à chaque coureur et entraîneur une tenue Equipe de France jeune.

Chaque coureur mineur sélectionné devra fournir à la FFVoile une autorisation parentale (selon un modèle fourni par la FFVoile) et une autorisation de sortie du territoire national si celle-ci est exigée par la réglementation en vigueur.